

Deux « djeunes » tabassent un homme dans la rue et le laissent pour mort : le tribunal les laisse libres

écrit par Jules Ferry | 27 septembre 2019



Photo : centre ville de Metz.

Il y a un gros problème de justice en France...

La police a pourtant bien fait son travail : les deux « jeunes » ont bien été identifiés et interpellés.

Mais du côté de la réponse pénale, on est révolté :

Les deux barbares sont passés le 23 septembre devant le tribunal correctionnel de Metz.

Mais ils n'ont été **condamnés qu'à 6 mois de prison ferme.**

De plus, ils ont obtenu un **aménagement de peine et ont été laissés libres!**

En résumé : vous tabassez quelqu'un gratuitement en plein centre-ville (vous vous y mettez à deux tant qu'à faire). Vous le laissez pour mort et prenez la fuite.

Et en sortant du tribunal, vous rentrez tranquillement chez vous car la justice vous a accordé un aménagement malgré vos antécédents.

Quel beau pays !

Lorraine actu

Le tribunal de **Metz (Moselle)** a condamné deux hommes lundi 23 septembre 2019 pour une agression commise sur un jeune au début du mois à la sortie d'une boîte de nuit du secteur de la **place de la République**.

Dans la nuit du samedi au dimanche 8 septembre, un jeune est pris pour cible à proximité des **Galerias Lafayette** par deux jeunes qu'il a croisés quelques heures plus tôt dans une discothèque du centre.

La victime est frappée à plusieurs reprises, de façon totalement gratuite, et « laissée pour morte inconsciente dans la rue », selon une source judiciaire. L'homme agressé ne doit la vie qu'aux secours.

L'enquête menée par la police identifie deux agresseurs âgés de 21 et 23 ans.

L'un des deux hommes est déjà connu des services pour des faits de violences.

Le tribunal correctionnel de Metz a tranché le cas des deux suspects : l'un a été condamné à **un an de prison** dont six mois de sursis avec mise à l'épreuve (SME). Le second a obtenu une peine de six mois ferme.

Ils ont obtenu un aménagement de peine et ont tous les deux échappé à un placement en détention, selon le parquet de Metz.

Sur la montée insupportable des agressions et le déferlement de violences gratuites, voir les articles de RR. Julien Martel cette semaine encore posait la question :

Port d'arme, self-défense, formation de milices justice en France ?

<http://resistancerepublicaine.com/2019/09/25/4-racailles-tabas-sent-une-personne-agee-pour-la-voler-video/>

